

La centrale d'achat de l'informatique hospitalière s'ouvre aux logiciels libres

Aurélie Chandeze , publié le 20 Aout 2020

Un appel d'offres lancé par la CAIH (Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière) vise à proposer des solutions Open Source à ses 1 200 établissements de santé membres. L'April, association engagée dans la promotion du logiciel libre, s'est réjoui de cette opportunité.



L'April, association engagée dans la promotion et la défense du logiciel libre, a accueilli l'appel d'offres de la CAIH comme « une bonne nouvelle »

Basée à Lyon, la CAIH (Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière) intervient en matière de technologies de l'information et des télécommunications pour le compte de 1200 établissements de santé, avec un rôle de pouvoir adjudicateur lui permettant de

passer des marchés publics. En août 2020, elle a déposé un appel d'offres sur la plateforme des achats de l'État (PLACE), portant sur la fourniture de solutions Open Source à ses membres. La date de clôture de celui-ci est xée au 25 septembre 2020 à 12 h 30.

L'appel d'offres porte sur cinq grands domaines : la réalisation d'études de faisabilité pour la migration de pans fonctionnels du système d'information vers l'Open Source ; la fourniture de solutions clients, serveur et de services en ligne Open Source, agréés

HDS ou opérés sur des clouds HDS ; la migration de technologies propriétaires (Oracle et Microsoft étant explicitement cités dans l'appel d'offres) vers l'Open Source ; la mise en oeuvre de services de maintenance et tierce maintenance applicative autour de technologies libres, ainsi que des services d'infogérance de solutions Open Source.

L'April, association engagée dans la promotion et la défense du logiciel libre, a accueilli cet appel d'offres comme « une bonne nouvelle », rappelant que la CAIH a un accord-cadre avec Microsoft depuis 2015, qui a été renouvelé en 2019 pour quatre ans. « Cet appel d'offres est plutôt un bon signe d'une volonté de la CAIH de proposer une alternative respectueuse des libertés et des données personnelles », indique l'association dans une publication sur son site. L'April regrette toutefois que le contrat soit un accord-cadre mono-attributaire non alloti plutôt qu'un accord-cadre multi-attributaire, relevant que cela freine l'accès des PME aux marchés publics, alors que « le monde du logiciel libre est avant tout constitué de PME. »

Article rédigé par

Aurélie Chandeze

Rédactrice-en-chef adjointe